



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas, MAUSSAC Florian

Publication en date du :
16 avril 2025

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/017 en date du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N°Acte	Intitulé de l'acte
DEC. 2025-114	Décision portant renouvellement de l'adhésion à l'association Fédération des Sociétés Musicales de Haute Garonne
DEC. 2025-115	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession CAVURNE AMARANTE n°19
DEC. 2025-116	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-13) à la société SNTD pour des travaux sur réseau EU avec changement de la boîte à graisse et reprise du réseau EU au bâtiment "Les Jardins de Castelginest" situé au 12 rue Pont Fauré pour un montant de 11 417,00 € HT
DEC. 2025-117	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-16) à la société SOPREMA pour des mesures conservatoires concernant une infiltration sur la toiture haute du Gymnase Pierre de Coubertin pour un montant de 680,00 € HT
DEC. 2025-118	Décision portant signature d'une convention avec Préparations concours,fr pour la formation préparation concours rédacteur principal 2 cl dans le cadre du CPF d'un agent
DEC. 2025-119	Décision portant signature d'une convention avec LFTPL pour la formation CACES R486 INITIAL
DEC. 2025-120	Décision portant signature d'une convention avec LFTPL pour la formation CACES R486 Recyclage
DEC. 2025-121	Décision portant mise à disposition d'une partie du domaine public au profit de la société SO BURGER
DEC. 2025-122	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-15) à la société PLATRIERS MIDI-PYRENEES pour des travaux de plâtrerie et de faux-plafond sur le bâtiment « Les Jardins de Castelginest », situé au 12 rue Pont Fauré pour un montant de 27 326,00 € HT
DEC. 2025-123	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-15) à la société TMP pour des travaux de réalisation d'un plancher technique dans le bâtiment "Les Jardins de Castelginest", situé au 12 rue Pont Fauré pour un montant de 4 013,88 € HT
DEC. 2025-124	Décision portant attribution d'un avenant n°1 relatif au retrait d'un membre du groupement BF VRD pour le lot n°1: VRD et revêtements sportifs du marché 24-AO-TVX-14 : Aménagement d'un complexe sportif dans la Commune de Castelginest (31780) sur le site de Nauzemarelle.1.Réhabilitation du terrain de rugby, création d'une piste d'athlétisme, ouvrages de rétention et aménagements paysagers.
DEC. 2025-125	Décision portant signature d'une convention avec SOTEL pour la formation habilitation électrique pour deux agents
DEC. 2025-126	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'agence IMMO DE FRANCE le 10-04-25 à 17h30
DEC. 2025-127	Décision portant adhésion à l'association AUAT pour l'année de 2025 pour un montant de 150 €
DEC. 2025-128	Décision portant attribution d'une lettre de consultation 24 - D - FCS - 03 - Séjours de printemps et d'été 2025 pour les enfants et adolescents de la Commune – Lot n°1 à la société SARL LE RAYON VERT pour le séjour d'été de Castel'Ados pour un montant de 7 499,10€ ttc
DEC. 2025-129	Décision portant attribution d'une lettre de consultation 24 - D - FCS - 03 - Séjours de printemps et d'été 2025 pour les enfants et adolescents de la Commune – Lot n°2 à la société L'Étrier Condomois pour le séjour d'été de

	Castel'Enfance pour un montant de 9 804€ttc
DEC. 2025-130	Décision portant attribution d'une lettre de consultation 24 - D - FCS - 03 - Séjours de printemps et d'été 2025 pour les enfants et adolescents de la Commune – Lot n°3 à l'association VALT pour le séjour de printemps de Castel'Ados pour un montant de 5 232€
DEC. 2025-131	Décision portant signature d'une convention avec l'IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFD Théorique d'un agent
DEC. 2025-132	Décision portant signature d'une convention avec l'IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFD Théorique d'un agent
DEC. 2025-133	Décision portant signature d'une convention avec l'IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFD Théorique d'un agent
DEC. 2025-134	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-18) à la société SOCOCLIM pour des travaux de plomberie, ventilation et gaz dans le bâtiment "Les Jardins de Castelginest", situé au 12 rue Pont Fauré pour un montant de 18 890,84 € HT
DEC. 2025-135	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-17) à la société SCAM TP pour des travaux de réfection du Boulodrome situé chemin de Buffebiau pour un montant de 6 436,00 € HT
DEC. 2025-136	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-21) à la société ALLEZ pour des travaux d'électricité et SSI dans le bâtiment "Les Jardins de Castelginest", situé au 12 rue Pont Fauré pour un montant de 9779,37 € HT
DEC. 2025-137	Décision portant signature d'une convention avec SOTEL pour la formation Habilitation électrique électricien d'un agent
DEC. 2025-138	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-20) à la société TECHNI CERAM pour des travaux de faïence et de carrelage dans le bâtiment "Les Jardins de Castelginest", situé au 12 rue Pont Fauré pour un montant de 4 007,70 € HT
DEC. 2025-139	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-24) à la société CASBAS pour des travaux de réparation de portails dans le bâtiment "Les Jardins de Castelginest", situé au 12 rue Pont Fauré pour un montant de 1 440,00 € HT
DEC. 2025-140	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-25) à la société SOGAPEINT pour des travaux de peinture du portail métallique dans le bâtiment "Les Jardins de Castelginest", situé au 12 rue Pont Fauré pour un montant de 1 150,00 € HT
DEC. 2025-141	Décision portant la notification de l'avenant n°1, concernant le marché subséquent de la lettre de consultation n°13/2025 de l'accord-cadre n°21-AC-TVX-07 pour le n° 12 : Voirie Réseaux Divers pour la réalisation de travaux supplémentaires de 1 285,00 € HT concernant la fourniture et la pose d'un caniveau à l'entrée du bâtiment "Les Jardins de Castelginest", situé au 12 rue Pont Fauré, portant à 12 702,00 € HT le montant total de la lettre de consultation
DEC. 2025-142	Décision portant renouvellement d'une concession dans le cimetière La Grange [REDACTED] - Concession Columbarium Case S1 - Cimetière Malconseil
DEC. 2025-143	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFA Théorique pour un agent
DEC. 2025-144	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFA Théorique pour un agent

DEC. 2025-145	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-28) à la société SYSTHERMIC pour des travaux de climatisation pour le remplacement du compresseur et de la carte Inverter au système de climatisation VRV à l'ALAE pour un montant de 8 768,82 € HT
DEC. 2025-146	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession T1 n°90

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas, MAUSSAC Florian

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Formation des élus : information

Les membres du Conseil Municipal sont informés des formations suivies par les élus en 2024. Le tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation des formations suivies par les élus en 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20250411-2025_034-DE
Reçu le 16/04/2025

N° DEL.2025-034

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas, MAUSSAC Florian

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Approbation du règlement général des installations communales

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement général des installations communales qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le règlement général des installations communales,

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau règlement général des installations communales ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas, MAUSSAC Florian

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Adhésion de la commune à l'association ADERE

ADERE est une centrale de référencement associative dédiée aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'association collabore avec plus de 170 fournisseurs et négocie des conditions d'achat avantageuses au nom de ses adhérents (exclusivement des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire).

L'adhésion à l'association ADERE représente pour la commune une opportunité permettant d'accéder à des tarifs préférentiels et de réaliser des économies sur diverses fournitures et services qui ne seraient pas couvertes par un marché public existant ou soumis à l'établissement préalable d'un marché.

Le montant annuel de l'adhésion est de 50€ TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à cette association.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'association ADERE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas, MAUSSAC Florian

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Création d'emplois contractuels permanents au titre de l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Au vu des besoins des services où la nature des fonctions le justifie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer des emplois contractuels permanents dans le service enfance jeunesse pour des postes d'entretien des locaux ainsi que pour l'animation auprès des enfants.

A compter du 1^{er} juin 2025 et pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée, le poste contractuel permanent à créer est le suivant :

- 1 poste d'ATSEM à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Les vacances de postes suivants peuvent nécessiter de recourir à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

1 Agent d'animation

Compte tenu de l'accroissement des effectifs scolaires, il est nécessaire de recruter 1 animateur à temps complet. Ces agents devront être titulaires du BAFA ou du CAP Petite Enfance ou diplôme équivalent.

L'emploi d'animateur, qui a vocation à être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, doit faire l'objet d'un appel à candidatures ouvert aux candidats fonctionnaires par voie de mobilité interne, mutation, détachement, ou aux candidats lauréats d'un concours.

Néanmoins, compte tenu de la difficulté à recruter sur ce type de profil et dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire ne serait pas possible, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

En effet, selon cet article, les emplois de catégorie C peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient. Dans le cas des recrutements au titre de cet article, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à savoir le premier échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.

1 ATSEM

Compte tenu de l'accroissement des effectifs scolaires, il est nécessaire de recruter 1 ATSEM. Cet agent devra être titulaire du CAP Petite Enfance.

L'emploi d'ATSEM qui a vocation à être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, a fait l'objet d'un appel à candidatures ouvert aux candidats fonctionnaires par voie de mobilité interne, mutation, détachement, ou aux candidats lauréats d'un concours.

Néanmoins, compte tenu de la difficulté à recruter sur ce type de profil et dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire ne serait pas possible, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

En effet, selon cet article, les emplois de catégorie C peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient. Dans le cas des recrutements au titre de cet article, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à savoir le premier échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.332-8

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création des postes ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2025 ;
- **PRECISE** que les recrutements ci-dessus mentionnés s'effectueront en priorité par la voie statutaire, par recrutement de fonctionnaires, de lauréats de concours ou de personnes reconnues travailleurs handicapés attestation du diplôme requis ;
- **PRECISE** que dans l'hypothèse où aucun candidat répondant aux conditions statutaires ne correspondrait aux profils recherchés, le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi visé sera autorisé ;
- **INDIQUE** que les sommes nécessaires à ces recrutements seront prévues au budget 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas, MAUSSAC Florian

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Mise en application de la protection fonctionnelle pour deux agents

La Collectivité publique est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la protection fonctionnelle de la collectivité à deux agents en raison d'outrage à personne chargée d'une mission de service public.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle de la collectivité à Mme Julie CABAL et à M. Yanel DAHROUR pour l'infraction suivante : Outrage à personne chargée d'une mission de service public ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

The signature of Grégoire CARNEIRO is written in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASTELGINEST' and 'Haute-Garonne' around a central emblem.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
11 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas, MAUSSAC Florian

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Approbation du Compte de gestion 2024 de la Commune

Le Compte de Gestion retrace l'ensemble des opérations effectuées par le Trésorier municipal, comptable des comptes de la commune. Il est soumis au quitus de l'assemblée qui doit vérifier la concordance de ses résultats avec ceux du Compte Administratif.

	Section de fonctionnement
Dépenses	12 462 884,94
Recettes	13 021 180,15
Résultat 2024	558 295,21
Report N-1 (2023)	1 300 000,00
Résultat cumulé 2024	1 858 295,21

	Section d'investissement
Dépenses	6 080 285,69
Recettes	4 391 324,48
Report N-1 (2023)	2 532 905,12
Résultat cumulé 2024	843 943,91

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO

The signature of Grégoire Carneiro is written in black ink over a circular official stamp of the Municipality of Castelginest.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 9
Votants : 31

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire, puis de Mme Béatrice URSULE, première adjointe, pour l'approbation du compte administratif 2024 de la commune.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas, MAUSSAC Florian

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absent excusé :

CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Approbation du Compte administratif 2024 de la Commune

Les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 ont permis de dégager un excédent de 558 295,21 € ce qui traduit une gestion des finances communales efficace et maîtrisée au vu de la baisse des dotations de l'Etat et du contexte économique. Les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement
Dépenses	12 462 884,94
Recettes	13 021 180,15
Résultat 2024	558 295,21
Report N-1 (2023)	1 300 000,00
Résultat cumulé 2024	1 858 295,21

	Section d'investissement
Dépenses	6 080 285,69
Recettes	4 391 324,48
Report N-1 (2023)	2 532 905,12
Résultat cumulé 2024	843 943,91

Rappel des restes à réaliser (RAR) 2024 reportés sur le budget 2025 :

	Section d'investissement
Dépenses	500 244,75
Recettes	1 118 118,49
Total	617 873,74

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de M. PELLETIER, après en avoir délibéré et en l'absence de Monsieur le Maire, sorti pour le vote et suppléé par Mme URSULE, première adjointe

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 ;

- **APPROUVE** le Compte administratif 2024 de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

<u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0
--

Pour extrait conforme
Castelginest, le 11 avril 2025

Béatrice URSULE

Première adjointe





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas, MAUSSAC Florian

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Reprise et affectation des résultats de la gestion 2024 de la commune

Suite à l'excédent de gestion dégagé en 2024, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la reprise des résultats sur le budget primitif 2025.

Les résultats de l'exercice 2024 du budget principal sont rappelés et les affectations suivantes sont proposées :

	Section de fonctionnement
Dépenses	12 462 884,94
Recettes	13 021 180,15
Résultat 2024	558 295,21
Report N-1 (2023)	1 300 000,00
Résultat cumulé 2024	1 858 295,21

	Section d'investissement
Dépenses	6 080 285,69
Recettes	4 391 324,48
Report N-1 (2023)	2 532 905,12
Résultat cumulé 2024	843 943,91

Pour 2025, il est proposé l'affectation d'un résultat cumulé positif de fonctionnement 2024 d'un montant de 1 858 295,21 € :

Recettes de fonctionnement 002	1 300 000,00
Recettes investissement 1068	558 295,21

Reprise du résultat d'investissement 2024 :

Solde d'exécution 001	843 943,91
-----------------------	------------

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 telle que définie ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 9

Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas, MAUSSAC Florian

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Centre Communal d'Action Sociale : Subvention d'équilibre 2025

Pour permettre au CCAS d'assurer les missions qui lui sont dévolues, il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une subvention d'un montant de 252 000 € pour l'exercice 2025.

La dépense en résultant sera imputée au compte 657363 de l'exercice 2025 du budget de la commune.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant de la subvention au budget primitif du CCAS pour un montant de 252 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to read 'G. CARNEIRO'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASTELGINEST' at the top and 'Haute-Garonne' at the bottom, surrounding a central emblem.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 10

Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
11 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Taux d'imposition 2025

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale ;
- La taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Maire et la municipalité proposent au Conseil Municipal de maintenir les taux actuels sans aucune augmentation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal pour l'année 2025 de voter les taux suivants :

	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH) :	10,96 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39.45 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	70.89 %

Soit un maintien des taux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les taux proposés suivants : taxe d'habitation 10,96 %, taxe foncière sur les propriétés bâties 39,45 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties 70,89 % ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 18
Absents : 15
Procurations : 8
Votants : 26

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques

Absents excusés :

BOUVIER Vincent
DELCASSÉ Marie-Hélène
MACHADO Claudine
MOUËLLO Françoise
DARDENNE Paul
BOSIO Raphaël
MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 au Comité de soutien au Jumelage des communes de Castelginest et Ponte Di Piave (Italie)

Il est proposé au Conseil Municipal, en ayant préalablement demandé aux Conseillers municipaux pouvant faire partie du bureau ou du Conseil d'Administration de sortir de la salle, de se prononcer sur l'attribution de la subvention au Comité de soutien au Jumelage des communes de Castelginest et Ponte Di Piave (Italie) d'un montant de 989 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder au Comité de soutien au Jumelage des communes de Castelginest et Ponte Di Piave (Italie) une subvention de 989 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

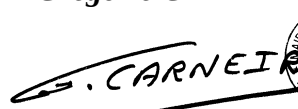
Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 20
Absents : 13
Procurations : 9
Votants : 29

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire, puis de Mme Béatrice URSULE, première adjointe, pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 à l'association MJC

Affichage en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absents excusés :

CARNEIRO Grégoire
BOUVIER Vincent
MOUËLLO Françoise
BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 à l'association MJC

Il est proposé au Conseil Municipal, en ayant préalablement demandé aux Conseillers municipaux pouvant faire partie du bureau ou du Conseil d'Administration de sortir de la salle, de se prononcer sur l'attribution de la subvention à la MJC de 541 €.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service ;

Où l'exposé de Mme URSULE, après en avoir délibéré et en l'absence de Monsieur BOUVIER et de Monsieur le Maire, sorti pour le vote et suppléé par Mme URSULE, première adjointe :

- **DECIDE** d'accorder à la MJC une subvention de 541 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Béatrice URSULE


Première adjointe





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 9

Votants : 31

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absents excusés :

LOIZEAU Marie
BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Agir pour les animaux

Il est proposé au Conseil Municipal, en ayant préalablement demandé aux Conseillers municipaux pouvant faire partie du bureau ou du Conseil d'Administration de sortir de la salle, de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association Agir pour les animaux de 44 745 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service,

et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Agir pour les animaux une subvention de 44 745 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 21

Absents : 12

Procurations : 10

Votants : 31

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absents excusés :

BARBIER Pierre
BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Castel Académie

Il est proposé au Conseil Municipal, en ayant préalablement demandé aux Conseillers municipaux pouvant faire partie du bureau ou du Conseil d'Administration de sortir de la salle, de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association Castel Académie de 918 €.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service ;

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Castel Académie une subvention de 918 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 20

Absents : 13

Procurations : 10

Votants : 30

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absents excusés :

PERRET Marie
LAURENT Sandrine
BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Club d'athlétisme de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal, en ayant préalablement demandé aux Conseillers municipaux pouvant faire partie du bureau ou du Conseil d'Administration de sortir de la salle, de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association Club d'athlétisme de Castelginest de 250 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Club d'athlétisme de Castelginest une subvention de 250 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 21

Absents : 12

Procurations : 10

Votants : 31

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absents excusés :

MAGNA Christine
BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Dolce Vita

Il est proposé au Conseil Municipal, en ayant préalablement demandé aux Conseillers municipaux pouvant faire partie du bureau ou du Conseil d'Administration de sortir de la salle, de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association Dolce Vita de 898 €.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service ;

où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Dolce Vita une subvention de 898 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Tennis Club de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association Tennis Club de Castelginest d'un montant de 1 020 €.

Il est rappelé que l'association bénéficie d'une aide indirecte de la part de la commune d'un montant de 110 576.45 € correspondant à la mise à disposition de locaux.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service ;

où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Tennis Club de Castelginest une subvention de 1 020 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
11 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Union sportive de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association Union sportive de Castelginest d'un montant de 21 726 €.

Il est rappelé que l'association bénéficie d'une aide indirecte de la part de la commune d'un montant de 38 281.68 € correspondant à la mise à disposition de locaux.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service ;

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Union sportive de Castelginest une subvention de 21 726 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
11 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association FJEP

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association FJEP d'un montant de 464 €.

Il est rappelé que l'association bénéficie d'une aide indirecte de la part de la commune d'un montant de 24 927.03 € correspondant à la mise à disposition de locaux.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service ;

où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association FJEP une subvention de 464 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRE DE CASTELGINEST" at the top and "Haute-Garonne" at the bottom.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Harmonie des Genêts

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association Harmonie des Genêts d'un montant de 915.16 €.

Il est rappelé que l'association bénéficie d'une aide indirecte de la part de la commune d'un montant de 13788.59 € correspondant à la mise à disposition de locaux et de 1884.84 € correspondant à la mise à disposition de personnel.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service ;

où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Harmonie des Genêts une subvention de 915.16 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Castel Canto

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association Castel Canto d'un montant de 989 €.

Il est rappelé que l'association bénéficie d'une aide indirecte de la part de la commune d'un montant de 12 259.58 € correspondant à la mise à disposition de locaux.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service ;

où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Castel Canton une subvention de 989 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Castelginest Basket Club

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association Castelginest Basket Club d'un montant de 500 €.

Il est rappelé que l'association bénéficie d'une aide indirecte de la part de la commune d'un montant de 11 588.99 € correspondant à la mise à disposition de locaux.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service ;

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Castelginest Basket Club une subvention de 500 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution de subventions au titre de l'année 2025 à 27 associations

Avant de procéder au vote du Budget Primitif 2025, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2025 telles qu'elles sont prévues au Budget Primitif 2025 en pages 63 et 64.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire ;

Vu les conventions de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service ;

et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions telles que présentées au BP 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé :

MACHADO Claudine

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Castel Arts

Il est proposé au Conseil Municipal, en ayant préalablement demandé aux Conseillers municipaux pouvant faire partie du bureau ou du Conseil d'Administration de sortir de la salle, de se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'association Castel Arts de 561 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Castel Arts une subvention de 561 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Culture et Bibliothèque pour Tous

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 000 € à l'association Culture et Bibliothèque pour Tous pour poursuivre la gratuité de prêt des livres auprès des jeunes.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 000 € à l'association Culture et Bibliothèque pour Tous pour poursuivre l'aménagement des locaux.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme DELCASSÉ

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service,

et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de 3 000 € à l'association Culture et Bibliothèque pour tous ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Cristal de Roche

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 180 € pour l'organisation de projets pédagogiques auprès des enfants ainsi qu'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 780 € à l'association Cristal de Roche pour le renouvellement de son matériel. Cette dernière subvention sera versée sur présentation de factures.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme DELCASSÉ et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Cristal de Roche une subvention d'un montant de de 180 € pour l'organisation de projets pédagogiques auprès des enfants ;

- **DECIDE** d'accorder à l'association Cristal de Roche une subvention d'un montant maximum de 780 € pour le renouvellement de son matériel. Cette dernière subvention sera versée sur présentation de factures ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Taekwondo

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 000 € à l'association Taekwondo pour le matériel nécessaire à l'organisation de la coupe de France de Taekwondo le 17 mai prochain. Cette subvention sera versée sur présentation de factures.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire

et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Taekwondo une subvention d'un montant maximum de 1 000 € pour le matériel nécessaire à l'organisation de la coupe de France de Taekwondo le 17 mai prochain et ce sur présentation de factures ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

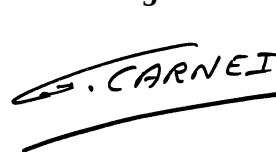
Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 21
Absents : 12
Procurations : 10
Votants : 31

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absents excusés :

PERRET Marie
LAURENT Sandrine

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Club d'Athlétisme de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 250 € pour l'organisation des 10 kilomètres de Castelginest et d'un montant maximum de 1 000 € à l'association Club d'Athlétisme de Castelginest pour l'achat de nouveaux matériels.

Cette dernière subvention sera versée sur présentation de factures.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Club d'Athlétisme de Castelginest une subvention d'un montant de 1250 € pour l'organisation des 10kms de Castelginest au mois d'octobre 2025 ;
- **DECIDE** d'accorder à l'association Club d'Athlétisme de Castelginest une subvention d'un montant maximum de 1000 € pour l'achat de nouveaux matériels et ce sur présentation de factures ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention au Judo Club de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association Judo Club de Castelginest pour l'organisation d'un tournoi.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. BOUVIER et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 2000 € au Judo Club de Castelginest pour l'organisation d'un tournoi;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 21

Absents : 12

Procurations : 9

Votants : 30

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absents excusés :

DELCASSÉ Marie-Hélène
VARLIETTE Viviane
GOTTARDI Serge

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 18 000 € au Comité Castelginest en Fête pour l'organisation de la fête locale. Cette subvention sera versée sur présentation des factures.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire

Vu la convention de subventionnement, de mise à disposition de locaux et de prestation de service,

et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de 18 000 € au Comité des Fêtes et ce sur présentation de factures ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRE DE CASTELGINEST" at the top and "Haute-Garonne" at the bottom.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Castelginest Basket Club

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association Castelginest Basket Club une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour l'organisation d'un tournoi en format 3x3.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Castelginest Basket Club une subvention d'un montant de 300 € pour l'organisation d'un tournoi 3x3 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association du personnel communal de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 440 € l'association du personnel communal de Castelginest pour l'organisation du marché de Noël.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association du personnel communal de Castelginest une subvention d'un montant de 440 € pour l'organisation du marché de Noël ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'école de pétanque de Buffebiau

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 500 € l'école de pétanque de Buffebiau pour l'achat de matériels. Cette subvention sera versée sur présentation des factures.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Ecole de pétanque de Buffebiau une subvention d'un montant maximum de 500 € pour l'achat de nouveaux matériels et ce sur présentation de factures ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association karaté club de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 250 € au karaté club de Castelginest pour l'achat de matériels.
Cette subvention sera versée sur présentation des factures.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Karaté Club de Castelginest une subvention d'un montant maximum de 250 € pour l'achat de nouveaux matériels et ce sur présentation de factures ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Wakaba

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 500 € à l'association Wakaba pour l'organisation de la fête du Japon.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** une subvention d'un montant de 500 € à l'association Wakaba ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rouffiac

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rouffiac pour l'élaboration de leur calendrier 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rouffiac une subvention d'un montant de 600 € pour l'élaboration de leur calendrier 2026 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 23

Absents : 10

Procurations : 10

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Jory

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Jory pour l'élaboration de leur calendrier 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Jory une subvention d'un montant de 600 € pour l'élaboration de leur calendrier 2026 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention à la société nationale des meilleurs ouvriers de France

Il est proposé au Conseil Municipal de parrainer la candidature de deux de nos administrés au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France 2025 » dans la catégorie vêtement flou pour un montant de 50 euros et dans la catégorie podo-orthésiste à hauteur de 50 euros.

Cela concerne la candidature d'un administré dans ces deux catégories.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à la société nationale des meilleurs ouvriers de France une subvention d'un montant total de 100 € pour soutenir la candidature de deux castelginestois ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature of Grégoire CARNEIRO in black ink, written over a circular official stamp. The stamp features a coat of arms and the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" and "L. LAFITE-GAROTTE".

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 11

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 mars 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
11 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Approbation du Budget Primitif 2025

Le Compte Administratif 2025 ayant été voté ainsi que l'affectation des résultats 2024, le projet de budget pour l'exercice 2025 a été présenté.

Pour 2025, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 13 696 300 € et la section d'investissement à la somme de 7 954 882,61 € comme le précise le tableau ci-dessous.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	13 696 300,00	12 396 300,00
Report N-1 (2024)		1 300 000,00
Total	13 696 300,00	13 696 300,00
INVESTISSEMENT	7 454 637,86	5 992 820,21
Report N-1 (2024)	0,00	843 943,91
RAR 2024 pour 2025	500 244,75	1 118 118,49
Total RAR inclus	7 954 882,61	7 954 882,61

Il est rappelé que conformément à la nomenclature M57, le budget primitif présente en page 2 les modalités de vote du budget et notamment :

L'autorisation de virement de crédits de paiement chapitre à chapitre conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT dans la limite de :

- 7,5% pour le fonctionnement

- 7,7% pour l'investissement

Des provisions semi-budgétaires.

Le projet de Budget Primitif était joint à la note de synthèse du conseil ainsi que le rapport de présentation.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Budget primitif 2025 ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus et son vote par nature conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Résultats du vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 5 (BESSIERE,
DARDENNE (x2), BOSIO,
RAFFENAUD)

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 11

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les équipements informatiques du service enfance et jeunesse

Afin de renouveler une partie du matériel informatique du service enfance et jeunesse, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour permettre l'acquisition de ces nouveaux équipements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention pour le renouvellement des équipements informatiques du service enfance jeunesse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 11

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les équipements du centre petite enfance

Afin de renouveler une partie du matériel pédagogique utilisé dans le cadre des activités, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour permettre l'acquisition de ces nouveaux équipements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention pour le renouvellement du matériel pédagogique du centre petite enfance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 11

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les équipements du service enfance jeunesse

Afin de renouveler une partie du matériel pédagogique utilisé dans le cadre des activités, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour permettre l'acquisition de ces nouveaux équipements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention pour le renouvellement du matériel pédagogique du service enfance jeunesse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 11

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation de travaux au sein du centre petite enfance

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour permettre la réalisation de différents travaux au sein du Centre Petite Enfance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention pour la réalisation de travaux au sein du Centre Petite Enfance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 11

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'extension et la rénovation thermique de l'école maternelle Françoise DOLTO

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves de l'école maternelle Françoise Dolto actuellement accueillis au sein de l'école élémentaire Léonard de Vinci et au sein de bungalows loués par la commune au sein de l'école maternelle, il est nécessaire de poursuivre les travaux sur l'école maternelle Françoise Dolto.

En 2024, la réalisation d'une surtoiture a été menée, permettant de préserver durablement la toiture de cette école.

Il convient désormais de rénover et d'étendre l'école maternelle Françoise Dolto pour améliorer le confort thermique de l'école.

Les travaux sont les suivants :

- Extension de la cuisine et du réfectoire ;
- Isolation thermique du bâtiment ;
- Réfection énergétique (chauffage, production d'eau chaude) ;
- Changement de la VMC en double flux et menuiseries extérieures ;
- Remplacement de l'éclairage électrique.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 1 295 890 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour rénover et étendre l'école maternelle Françoise Dolto.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention pour l'extension et la rénovation thermique de l'école maternelle Françoise DOLTO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Absents : 11 Procurations : 11 Votants : 33	L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 4 avril 2025	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 4 avril 2025	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDEN Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas
Publication en date du : 16 avril 2025	Absents excusés ayant donné procuration : IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul Secrétaires de séance : M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Approbation d'un protocole transactionnel conclu entre la commune et la société Electricité de France concernant la compensation sur la régularisation de l'amortisseur d'électricité

Dans le cadre de la régularisation de la diminution de prix de l'amortisseur d'électricité, la commune a demandé et obtenu une compensation équivalente à 10% du montant de la régularisation totale de l'amortisseur, soit une somme de 5 700 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la lettre transactionnelle d'Electricité de France pour un montant de remise de 5 700 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de lettre transactionnelle,

Où l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la lettre transactionnelle proposée par la société Electricité de France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 11

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Complexe sportif de Buffebiau : approbation d'un avenant n°2 concernant le lot 1 VRD et revêtements sportifs

Après avoir réalisé sur le périmètre du complexe sportif de Buffebiau, la réfection des cours de tennis, la création du terrain de football synthétique, l'agrandissement du parking et la création du club house du football, le Maire et la Municipalité ont souhaité poursuivre l'aménagement du complexe sportif de Buffebiau afin d'offrir aux castelginestois de nouveaux équipements.

Les travaux consistent en la réalisation de la piste d'athlétisme, d'aires de lancers, de sauts, en la réhabilitation du terrain de rugby en terrain mixte et l'aménagement du parcours de santé paysagé comprenant des appareils d'activités sportives. Par ailleurs, les travaux relatifs à la réalisation du bassin de rétention qui ont fait l'objet d'une convention de

délégation de maîtrise d'ouvrage avec Toulouse Métropole doivent également être réalisés lors de cette phase de travaux.

Par délibération en date du 4 octobre 2024, le Conseil Municipal, à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert lancée pour la réalisation de ces travaux, a autorisé Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation à signer le marché public avec les candidats retenus par ladite commission et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement de ces prestations.

Le montant global des travaux était de 2 797 703.94 € HT dont 1 809 000 € HT pour les travaux de la piste d'athlétisme, du terrain multisport ainsi que des aires de lancers.

Le lot 1 a été attribué à la société ART DAN pour un montant de 2 149 500 € HT.

Des modifications sont intervenues en cours de chantier. Après la décision de la Commission d'Appel d'Offres, il convient de signer l'avenant n°2 portant le montant de ce lot à 2 316 330,13€ HT, soit une augmentation de 7.76% du montant initial.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou la personne ayant délégation à signer l'avenant n°2 au lot 1 VRD et revêtements sportifs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE

Vu l'article L. 1414-4 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 avril 2025,
Vu le projet d'avenant n°2 concernant le lot 1 VRD et revêtements sportifs du marché relatif au complexe sportif,

et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation à signer l'avenant n°2 concernant le lot 1 VRD et revêtements sportifs du marché relatif au complexe sportif ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Tarifs de l'école municipale de musique Claude Nougaro : actualisation

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs de l'école municipale de musique Claude Nougaro qui entreront en vigueur le 01 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme DELCASSÉ

Vu les nouveaux tarifs proposés et joints en annexe de la présente délibération

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de l'école municipale de musique Claude Nougaro qui entreront en vigueur le 01 septembre 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Tarifs des services municipaux jeunesse et de la restauration : actualisation

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs des services municipaux qui entreront en vigueur le 01 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire

Vu les nouveaux tarifs proposés et joints en annexe de la présente délibération et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des services municipaux jeunesse et de la restauration qui entreront en vigueur le 01 septembre 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem and the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" around the top and "Aude-Garonne" around the bottom.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest qui regroupe dans un seul document l'ensemble des tarifs en vigueur sur la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce document.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire

Vu le recueil des tarifs des services publics de la commune et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 mars 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Mise à disposition, installation, exploitation, maintenance, entretien et assurance de mobiliers urbains à des fins d'information des usagers et de publicité : attribution de la concession de service public

Par délibération en date du 2 juillet 2024, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la concession de service public pour la mise à disposition, installation, exploitation, maintenance, entretien et assurance d'une signalétique commerciale et industrielle ainsi que les caractéristiques essentielles de la convention que doit assurer le concessionnaire.

Préalablement, le Comité Social Territorial le 27 juin 2024 et la Commission Communale des services publics locaux le 27 juin 2024 ont émis un avis favorable à cette consultation.

La procédure de mise en concurrence a été lancée le 6 septembre 2024 par la publication d'un avis de concession sur le site de la ville, le profil acheteur, le site de e-marchespublics.com et

le journal d'annonces légales "le petit journal". La date limite de réception des offres a été fixée au 10 octobre 2024 à 14h00.

Deux candidats ont fait acte de candidature.

La Commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 24 octobre 2024 a décidé de retenir à l'unanimité les 2 candidats.

Au vu du rapport d'analyse et de présentation reprenant toutes les discussions, le Conseil Municipal est invité à approuver le choix du cocontractant et les principales caractéristiques du contrat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE

Vu les caractéristiques essentielles de la convention que doit assurer le concessionnaire,

Vu le rapport d'analyse des offres,

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le choix du concessionnaire, la société ASC SIGNALISATION, pour la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et l'assurance de mobiliers urbains à des fins d'information des usagers et de publicité ;
- **APPROUVE** les caractéristiques du contrat qui sera signé avec la société ASC SIGNALISATION et qui sont jointes en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 11

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Vidéoprotection urbaine : adhésion au groupement de commande de Toulouse Métropole

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes lancé par Toulouse Métropole portant sur la "fourniture, les travaux, les prestations de services et la maintenance d'équipements de vidéoprotection urbaine".

Il comprendra deux lots :

- Lot 1 Equipements centraux (acquisition, transport et commutation)
- Lot 2 Equipements distants (pilotage, visualisation, consultation, analyse d'images).

Il aura une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par entité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire

et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'adhésion de la commune au groupement de commandes lancé par Toulouse Métropole relatif à la vidéoprotection urbaine ;
- **ACCEPTE** la désignation de Toulouse Métropole comme coordonnateur dudit groupement de commande. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Adoption du règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI

Vu le règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse,
et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025-2026 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Adoption du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI

Vu le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents,
et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025/2026 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 11

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Adoption du règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme DELCASSÉ

Vu le règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro,

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025-2026 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Présents : 22

Absents : 11

Procurations : 11

Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
4 avril 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
4 avril 2025

Publication en date du :
16 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, BOSIO Raphaël, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

IRSUTTI Guillaume, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
VISNADI Ginette, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
GARDES Philippe, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BERTHON Lionel
PELISSIER Claude, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MAUSSAC Florian, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme PERRET Marie

Objet : Adoption du Règlement de fonctionnement des structures petite enfance

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux règlements de fonctionnement des structures petite enfance qui entreront en vigueur à compter 25 août 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI

Vu le Règlement de fonctionnement des structures petite enfance,

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau Règlement de fonctionnement des structures petite enfance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11 avril 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest